La Mairie de Perpignan communique - Recensement de la population 2022

Ville de Perpignan | 14-01-2022 | 17:10



Le Recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 26 février 2022.

Le Recensement permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres, découle la participation de l?Etat au budget de ces dernières.

La connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, conditions de logement, ?) permet d?ajuster l?action publique aux besoins de la population. Il est donc essentiel que chacun y participe !

Seuls 8% des logements sont recensés chaque année. Les habitants de ces derniers en sont informés par courrier.

Les agents recenseurs recrutés par la Mairie de Perpignan se présenteront au domicile des habitants concernés, munis de leur carte officielle.

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

Autor: Redaction